

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du 17 février 2020

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle Robert Schwint - CAGB - La City, 4 Rue Gabriel Plançon - 25043 BESANCON CEDEX, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 3.1, 4.1, 5.1.

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 20h05

Etaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 7.1), Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI (à partir du 5.1), Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET (à partir du 6.1), M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Michel JASSEY, M. Nicolas BODIN, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Marie ZEHAF

Etaient absents :

M. Dominique SCHAUSS, M. Yoran DELARUE, M. Serge RUTKOWSKI, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Alain LORIGUET, M. Emmanuel DUMONT, M. Pierre CONTOZ, M. Pascal ROUTHIER, M. Yves MAURICE, M. Gilles ORY, M. Thierry MORTON

Secrétaire de séance :

Mme Martine DONEY

Procurations de vote :

Mandants : A. LORIGUET, P. DUCHEZEAU

Mandataires : F. TAILLARD, E. MAILLOT

Garanties d'emprunts – Compétence Habitat (Février 2020)

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

Résumé :

Il est proposé d'apporter une garantie d'emprunt à cinq demandes nouvellement déposées en matière d'habitat pour un montant de 1 824 476,00 €. Pour ces demandes, il est vérifié que les ratios prudentiels et le règlement d'attribution des garanties d'emprunt sont respectés.

Il est proposé ci-dessous une synthèse des demandes formulées et présentées en détail dans le point suivant (voir délibérations de garanties en annexe).

1. Opérations financées par les prêts à garantir (Habitat)

Dossier 290

Demandeur : NEOLIA

Contrat de prêt : n° 103794

Montant à garantir : 166 359,50 € (soit 50 % du prêt total de 332 719,00 €).

Affectation de l'emprunt : Construction de 4 logements rue Joseph Briot à Besançon

Niveau de performance énergétique : RT 2012 – 10 % (54 kWh/m²/an - HPE)

Dossier 291

Demandeur : NEOLIA

Contrat de prêt : n° 103791

Montant à garantir : 1 046 995,50 € (soit 50 % du prêt total de 2 093 991,00 €).

Affectation de l'emprunt : Construction de 24 logements rue Joseph Briot à Besançon

Niveau de performance énergétique : RT 2012 – 10 % (54 kWh/m²/an - HPE)

Dossier 292

Demandeur : NEOLIA

Contrat de prêt : n° 104275

Montant à garantir : 163 222,00 € (soit 50 % du prêt total de 326 444,00€).

Affectation de l'emprunt : Acquisition en VEFA de 3 logements rue des Saulniers à Besançon résidence Nalanda

Niveau de performance énergétique : RT 2012 – 10 % (54 kWh/m²/an - HPE)

Dossier 293

Demandeur : NEOLIA

Contrat de prêt : n° 104278

Montant à garantir : 52 730,00 € (soit 50 % du prêt total de 105 460,00 €).

Affectation de l'emprunt : Construction d'un logement rue des Saulniers à Besançon résidence Nalanda

Niveau de performance énergétique : RT 2012 – 10 % (54 kWh/m²/an - HPE)

Dossier 294

Demandeur : NEOLIA

Contrat de prêt : n° 105120

Montant à garantir : 395 169,00 € (soit 50 % du prêt total de 790 338,00 €).

Affectation de l'emprunt : Construction de 9 logements 2 place des Nations à Besançon – Résidence Les Vergers de Cologne

Niveau de performance énergétique : RT 2012 (60 kWh/m²/an - HPE)

Il a été vérifié sur la base des documents figurant dans les dossiers de demandes que les différentes clauses respectent le règlement des garanties d'emprunt de Grand Besançon Métropole. Les ratios prudentiels sont rappelés dans le tableau joint ci-après.

Conformément à son règlement, Grand Besançon Métropole renoncera au bénéfice de discussion pour ces opérations.

La situation financière du demandeur a été mesurée par Grand Besançon Métropole. Elle a été appréciée à partir des informations financières disponibles (états financiers annuels du 31/12/2018).

II. Provision pour garantie d'emprunt

Conformément au règlement précité, les demandes de garanties d'emprunt ne feront pas l'objet d'une provision.

M. R. STEPOURJINE, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

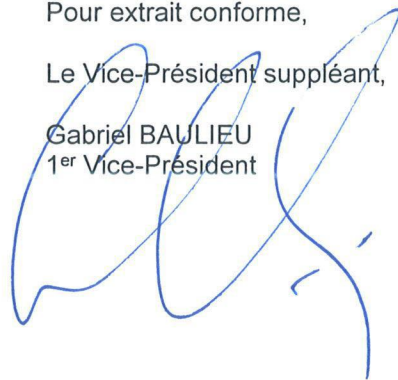
A l'unanimité, le Bureau :

- **se prononce favorablement sur les demandes de garanties d'emprunts déposées en matière d'habitat par NEOLIA pour un montant total de 1 824 476,00 €**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.**

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 1